



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alfortville, le 21 décembre 2023

Loi immigration : Hexopée dénonce un recul de la citoyenneté aux conséquences néfastes

Le 19/12, le parlement a adopté le projet de loi immigration. Entre autres mesures qui portent atteinte à la dignité des personnes, celui-ci prévoit notamment une atteinte à l'universalité du droit du sol dans l'acquisition de la nationalité française, crée une rupture dans les droits civiques avec l'introduction de la déchéance de nationalité pour nos concitoyens binationaux, et crée un délai de carence dans l'accès aux aides non-contributives pour les étrangers légalement installés sur le territoire national.

Hexopée dénonce unanimement à la fois la philosophie de ce projet de loi, les mesures qu'il contient, et la manière avec laquelle il a été produit, dans une alliance passive contre-nature entre certaines forces politiques républicaines et l'extrême-droite.

La loi immigration est un renoncement à l'idéal républicain

Alors que la Nation française est historiquement une nation civique, fondée sur l'appartenance à des principes communs hérités des Lumières et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le projet de loi immigration est un renoncement fondamental à l'idéal républicain.

¹ Hexopée est une organisation professionnelle représentative dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs.

La mission d'Hexopée est de rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'Économie Sociale et Solidaire gérant des activités notamment éducatives, sportives, culturelles, scientifiques, sociales, de tourisme, de formation, d'hébergement et de protection de la nature et de l'environnement.

Plus de 14 000 structures employant 100 000 salariés sont aujourd'hui adhérentes, et parmi elles, des associations, des fondations, des clubs, des fédérations ou encore des comités d'entreprise.

Ces structures se structurent autour d'un ensemble de principes, qui les caractérisent, les distinguent et les unissent :

- Ce sont des entreprises de personnes et non de capitaux ;
- Elles défendent la primauté de leur objet social sur le capital en privilégiant le service rendu à la personne ou à la collectivité ;
- Elles placent l'adhérent, l'utilisateur, le pratiquant au cœur de l'action ;
- Leurs ressources sont exclusivement affectées à la réalisation de leur projet, car elles n'ont pas de capitaux à rémunérer
- Elles assurent un partage équitable du pouvoir dans la gouvernance notamment grâce à un mode électif de leurs dirigeants basé sur le principe « une personne, une voix ».

- La primauté instaurée du droit du sang sur le droit du sol, qui ne sera de facto plus universel dans l'acquisition de la nationalité française, porte en germe le rétrécissement de la définition de notre Nation ;
- L'instauration de la déchéance de nationalité pour les binationaux crée deux catégories de citoyens au sein-même de la communauté nationale ;
- La création d'un délai de carence dans l'accès aux aides sociales non-contributives pour les étrangers installés légalement sur le sol national forme une rupture de l'égalité de tous dans l'accès à notre système de solidarité et crée une faille béante dans son universalité.

Ces mesures portent en germe la désagrégation de la notion même de citoyenneté, qu'elle soit civile ou sociale. Elles annoncent aussi le renoncement au principe d'intégration des étrangers au sein du creuset que forme la Nation française, tournant le dos aux principes qui ont conduit la République à faire des français les individus issus des différentes trajectoires migratoires depuis deux siècles.

Hexopée demande une nouvelle délibération de ce projet de loi

Au regard de l'émoi créé par le vote de cette loi au sein de la communauté nationale, et devant le risque pris par le gouvernement de voir légitimement censurés de larges pans de ce texte par le Conseil Constitutionnel tant il porte atteinte à la définition même de notre Nation, Hexopée demande que soit ouverte à l'initiative du Président de la République une nouvelle délibération de ce texte au titre de l'article 10 de la Constitution.

Hexopée sollicite également que soit créée une convention citoyenne sur l'immigration, qui débattera de façon dépassionnée de ce sujet et formulera toutes les propositions adéquates à la représentation nationale.

Enfin, et puisque c'est à travers l'éducation, la culture et la constitution de trajectoires émancipatrices que se fonde l'intégration républicaine, et par voie de conséquence la formation de notre Nation civique, Hexopée rappelle l'importance du champ de l'Education populaire dans la production d'activités qui contribuent à faire Nation en élevant le niveau de citoyenneté des individus. C'est dans le soutien à l'ensemble des parties prenantes des parcours éducatifs, institutionnels comme acteurs associatifs de la continuité éducative, que se trouvent les réponses les plus pertinentes et urgentes à apporter à l'accompagnement des personnes étrangères présentes sur le sol national.

"Au nom des employeurs, bénévoles associatifs adhérents d'Hexopée, je veux dire toute la colère qui est la nôtre au regard du texte voté par le parlement. Cette loi opportuniste, bâtie sur les thèses énoncées par l'extrême-droite depuis de trop longues années, porte une rupture philosophique fondamentale dans la notion de citoyenneté. Soyons clairs : la déchéance de nationalité n'exista par le passé dans notre droit que pour intelligence avec l'ennemi, et le seul temps où elle se généralisa fut durant la funeste parenthèse vichyste. Il en est de même de la primauté du droit du sang sur le droit du sol. Ces rappels auraient dû suffire à eux-seuls aux parlementaires pour s'abstenir de voter ces dispositions. Ils rendent évidents l'urgence d'une nouvelle délibération de ce texte. " **Didier Jacquemain, Président d'Hexopée**

CONTACT MÉDIAS & INSTITUTIONNELS

M. Antoine TRÉDEZ
atredez@hexopee.org
06 59 86 47 70